

LA CROYANCE AU DESTIN (PARTIE 2 DE 2)

Évaluation:

Description: Si tout a été prédestiné par Allah, comment peut-on avoir un libre arbitre? La réponse réside dans cette leçon en deux parties.

Catégorie: [Cours](#) › [Les croyances islamiques](#) › [Les articles de foi](#)

Par: Imam Kamil Mufti

Publié le: 19 Jun 2019

Dernière modification le: 14 Mar 2018

Prérequis

·Introduction aux Piliers de l'Islam et aux Piliers de la Foi (2 parties).

Objectifs

·Savoir les deux derniers éléments que de la croyance au destin implique. C'est-à-dire savoir que tout se produit par la Volonté d'Allah et que Sa Capacité est parfaite ainsi qu'Allah est Celui qui a tout créé.

·Clarifier et dissiper la confusion concernant la question du libre arbitre.

Termes Arabes

·*Qadr* – destin.

(3) Tout se Produit par la Volonté d'Allah et Sa Capacité est Parfaite

Tout ce qu'Allah veut se produit et tout ce qu'Allah ne veut pas ne se produit pas. Rien ne se produit dans les cieux ou sur la terre sans la Volonté d'Allah. Par conséquent, tout ce qui est dans l'univers se produit par la Volonté d'Allah, que ce soit un acte d'adoration ou des actes de la créature:

« S'Il avait voulu certainement Il vous aurait tous guidés (sur le droit chemin) ». (Coran 6:149)

Si nous disions que quelque chose se produit dans la vie sans la volonté d'Allah, cela signifierait que des choses peuvent se produire sans la volonté d'Allah, ce qui constituerait une imperfection du pouvoir et de la volonté d'Allah. Au contraire, tout ce qui se passe ne peut l'être que si Allah le veut. S'il ne le voulait pas, cela n'aurait jamais pu se produire.

De même, les actions d'une créature se produisent par la volonté d'Allah:

« Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers ». (Coran 81:29)

Personne ne peut rien faire sauf si Allah le veut, s'il avait voulu que cela ne se produise pas, cela ne se serait pas produit.

(4) Allah a Tout Créé

« Nous avons créé toute chose avec mesure ». (Coran 54: 49)

« ...et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions ». (Coran 25:2)

Cela inclut nos caractéristiques et nos actes.

Les êtres humains sont créés par Allah, ainsi que leurs actes et leurs paroles. Puisque les actes et les paroles d'une personne sont ses caractéristiques. Et si la personne est une création, ses caractéristiques sont donc une création d'Allah.

« Alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez? ». (Coran 37:96)

On nous a donné la capacité physique et un choix. Nos capacités telles que l'intelligence et la mémoire diffèrent de la même façon que nos caractéristiques comme la taille, le poids et la couleur. De plus, nous avons une volonté et un choix.

Si l'un d'eux n'existait pas, l'acte ne serait pas produit. Celui qui a créé le choix et la capacité est Allah, le Créateur de la cause et de l'effet. Puisqu'Allah a créé les deux, la capacité et le choix en nous, les actes que nous accomplissons sont également créés par Allah.

Le Libre Arbitre de l'Homme

La croyance Islamique au destin (*Qadr*), sous entend que chaque acte humain est prédestiné qu'il soit produit par le corps ou l'âme, qu'elle préserve la liberté humaine sans nier l'interférence divine dans les affaires humaines. Cela ne porte pas atteinte au principe de la liberté morale et de la responsabilité de l'homme. L'homme n'est pas une créature impuissante portée par le destin. Il est incorrect de croire que le destin est occultant, arbitraire et impitoyable.

Tout est connu, mais la liberté est également accordée

L'homme est responsable de ses actes. Les nations léthargiques et les individus paresseux dans la vie ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes, pas à Allah. On exige à l'homme d'obéir à des lois morales sinon il reçoit soit une punition méritée s'il viole cette loi ou une récompense s'il la respecte. Cependant, si tel est le cas, l'homme doit avoir le pouvoir de violer ou de respecter la loi. Allah ne nous tient pour responsables de quelque chose que si nous en sommes capables:

« Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité ». (Coran 2:286)

« Craignez Allah, donc autant que vous pouvez, écoutez, obéissez et faites largesses ». (Coran 64:16)

Tout le monde connaît la différence entre être obligé de faire quelque chose et choisir de le faire, faire un choix sous la contrainte d'une arme et être libre de prendre des décisions.

Certaines personnes imaginent à tort que le destin de la vie future de chaque individu est si rigoureusement prédéterminé dans tous ses détails par Allah que ses propres volontés ou ses désirs n'ont pas le pouvoir de modifier le fil des événements. Nier la foi ou commettre un péché avant même de savoir s'il était destiné ou non est contraire au bon sens! Tout le monde a la capacité de choisir entre la droiture et le mal, alors comment une personne peut-elle choisir volontairement le chemin de la perdition et utiliser le destin (*Qadr*) comme excuse? Il est plus approprié de suivre le chemin droit et de l'attribuer à son destin. Allah sait depuis l'éternité avec une certitude inévitable qui sera sauvé et qui sera damné. Alors qu'Allah a cette connaissance anticipée inévitable, nous, de notre côté, ne pouvons pas avoir une assurance tout à fait certaine quant à notre fin. Le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) est honnête quand il dit:

« Sois attentif à tout ce qui t'est utile et demande l'aide d'Allah, mais ne baisse pas les bras. Si un malheur te touche, ne dis pas : "Ah ! Si j'avais fait ceci ou cela". Mais dis plutôt : "C'est Allah qui m'a prédestiné cela et ce qu'Il a voulu est arrivé." Car l'emploi de «Si» par regret ouvre les portes aux œuvres du diable ».

« Ouvrez, car toute chose a été rendue facile selon le but pour lequel elle a été créée ». (Sahih Al-Boukhari, Sahih Moslim)

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/40/la-croyance-au-destin-partie-2-de-2>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.